

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

décision n° 20 10 16

OBJET :

Composition de la commission
d'évaluation des charges
transféréesEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauray, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

Absents : Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Le président indique qu'au terme de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et suite au renouvellement du conseil communautaire il convient de déterminer la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui doit comprendre au moins un représentant des Conseils municipaux des Communes du Pays des Paillons et à laquelle pourra s'adjoindre le concours du comptable public.

Il rappelle que la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges transférées à l'EPCI ainsi que leur mode de financement, et qu'elle intervient lors de chaque nouveau transfert de charges.

Le président indique que le bureau a émis un avis favorable à la composition suivante,

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré**

Vu l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts,

-Approuve la composition de la commission d'évaluation des charges transférées comprenant les membres suivants.

-M. Tujague Francis (en qualité de vice-président aux finances)

-M. Lottier Michel

-Mme Brun Martine

-M. Branda Gerard

-M. Saulay Jacques

-M. Saramito Gérard

-M. De Zordo Gérard

-M. Mineur Philippe

-M. Vallauri Jean Claude

-M. Calmet Michel

-M. Mari Thierry

-M. Albin Noël

-M. Dragoni Christian

-M. Piazza Cyril

-Décide d'inviter le comptable public à participer aux travaux de la CLECT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT
M. LAVAGNA**

